



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 20 Février 2008

<p><b>Date de la convocation</b> 13 février 2008</p>	<p><b>Heure de la séance</b> 18 heures</p>	<p><b>Lieu de la séance</b> Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontais</p>
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M. Jean Noël SATGER, M. Jean Marie FERRIERES, Mme  Françoise REVERTE Aspiran  M, Alain MATHIEU, Cabrières  Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, M. Jacques BORE,  M. Sylvain MALBEC, M Jean Louis BAUDAILLER, Canet  M. Jean Claude LACROIX, M. Jean Luc GABORIT, Ceyras  M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri  SOBELLA, M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Mme  Michèle BONNAL, Mme Odile TIERS, Clermont L'Hérault  Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons  M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian  M Jacques FUZIER, Mme Noëlle GROS, Octon  M. Robert .ARNOU, Jean Jacques LEBREAU, Paulhan  M Jean Luc BIROUSTE, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL,  Paulhan  M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret  Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc  Mme Nicole ALESSANDRI</p>		<p><b>Procuration :</b></p> <p>M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA  MM. Francis GAIRAUD à M. Alain MATHIEU  M. Xavier GARCIA à M Sylvain MALBEC  M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE  Mme Colette TOUILLIER à M. René GALTIER  M. Alain BASCOUL à Mme Odile TIERS  MM. Olivier BRUN, à Mme Christiane MIRET  M Jean Luc CACERES à M. André RUAS</p>

**Objet : Accueil de Loisirs Intercommunal sans hébergement- Convention de mise à disposition de service entre la Communauté de communes du Clermontais et le CEP D'OR pour la restauration des pôles maternel et primaire de Clermont l'Hérault**

Monsieur BILHAC informe les membres du conseil que dans le cadre du fonctionnement des pôles maternel et primaire de Clermont l'Hérault, il est convient d'établir une convention d'accueil de ces pôles avec le L.E.A.P « Le Cep d'Or » afin de régler pour l'année 2008 les conditions d'accès à la restauration dans ses locaux.

Il propose au conseil un projet de convention selon les modalités et conditions suivantes :

- La restauration sera assurée par l'ACARLET ;
- Le coût du repas, service et mise à disposition des locaux compris sera facturé 5.05 euros

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BILHAC, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de service entre la Communauté de communes du Clermontais et le CEP D'OR pour la restauration des pôles maternel et primaire de Clermont l'Hérault, tel que présenté

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO